

26 juin 2013

Anglais, espagnol et français  
seulement\*

---

**Vingt-troisième Réunion des chefs des services chargés  
au plan national de la lutte contre le trafic illicite  
des drogues, Amérique latine et Caraïbes**

Quito, 30 septembre-4 octobre 2013

**Ordre du jour provisoire et annotations**

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Principales tendances et mesures de lutte à l'échelle régionale en matière de trafic de drogues.
4. Application des recommandations adoptées à la vingt-deuxième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes.
5. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail.
  - a) Réduction de la demande, mesures de prévention et traitement de la toxicomanie;
  - b) Tendances du trafic;
  - c) Fabrication de cocaïne et de stimulants de type amphétamine et contrôle des précurseurs.
6. Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue.
7. Organisation de la vingt-quatrième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes.
8. Questions diverses.

---

\* Anglais, espagnol et français sont les langues de travail de l'organe subsidiaire.



9. Adoption du rapport de la vingt-troisième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes.

## **Annotations**

### **1. Élection du Bureau**

Le Bureau est élu conformément à l'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social. Il est d'usage que les réunions des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes, élisent un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

### **2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation**

À sa trente-huitième session, la Commission des stupéfiants a recommandé de distribuer par écrit, plutôt que de lire en séance, les déclarations générales et les statistiques concernant les tendances nationales du trafic de drogues. En conséquence, les gouvernements ont été invités à communiquer à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), avant le 30 juillet 2013, un rapport de deux pages sur les tendances les plus récentes du trafic de drogues dans leur pays. Seuls les rapports reçus avant cette date seront traduits dans les autres langues de travail de la Réunion.

Après l'adoption de l'ordre du jour, la vingt-troisième Réunion établira le calendrier de ses travaux. On trouvera en annexe au présent document le calendrier provisoire dont elle sera saisie pour examen.

## **Documentation**

Ordre du jour provisoire et annotations (UNODC/HONLAC/23/1)

### **3. Principales tendances et mesures de lutte à l'échelle régionale en matière de trafic de drogues**

Ce point de l'ordre du jour sera présenté par un représentant de l'ONUDC, qui donnera une vue d'ensemble des tendances actuelles du trafic de drogues.

Les participants sont invités à communiquer à la vingt-troisième Réunion des informations sur les mesures prises par leur pays pour renforcer la coopération régionale et sous-régionale dans des domaines tels que les enquêtes communes, la formation en matière de détection et de répression et la mise en commun de renseignements et de données d'expérience concernant les mesures de lutte contre le trafic de drogues.

Les participants sont priés d'informer la Réunion des mesures adoptées pour lutter contre le trafic de drogues et des problèmes pratiques qui entravent la coopération aux niveaux régional et sous-régional, ainsi que des mesures prises pour y remédier.

**Documentation**

Note du Secrétariat concernant les statistiques sur les tendances du trafic de drogues dans les Amériques et dans le monde (UNODC/HONLAC/23/2)

Note du Secrétariat sur la situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale (UNODC/HONLAC/23/CRP.1)

**4. Application des recommandations adoptées à la vingt-deuxième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes**

Les participants sont invités à informer la vingt-troisième Réunion des mesures prises par leur pays en application des recommandations adoptées à la vingt-deuxième Réunion, tenue à Antigua (Guatemala) du 1<sup>er</sup> au 5 octobre 2012. Pour l'examen de ce point, la vingt-troisième Réunion sera saisie d'une note du Secrétariat établie à partir des réponses à un questionnaire envoyées par les pays sur les mesures prises à cet égard.

Pour permettre au Secrétariat d'établir un rapport sur l'application des recommandations, les pays ont été instamment priés de remplir et de renvoyer le questionnaire avant le 30 juillet 2013.

**Documentation**

Note du Secrétariat sur l'examen de l'application des recommandations adoptées à la vingt-deuxième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes (UNODC/HONLAC/23/3)

**5. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail**

Des groupes de travail spéciaux seront créés pour examiner les problèmes posés par le trafic de drogues dans la région et pour favoriser des débats informels et des échanges de vues ouverts, l'objectif étant de resserrer la coopération entre les différents services de détection et de répression en matière de drogues. Les groupes seront invités à présenter leurs conclusions et recommandations à la plénière pour qu'elle les approuve et les inclue dans le rapport de la vingt-troisième Réunion.

À l'issue de consultations concernant l'évolution de la situation dans la région, les groupes de travail seront invités à examiner respectivement les thèmes suivants:

**a) Réduction de la demande, mesures de prévention et traitement de la toxicomanie**

Ce groupe de travail encouragera les participants à échanger des informations sur la contribution de leurs organismes respectifs aux stratégies nationales de réduction de la demande de drogues, notamment à donner des exemples concrets des stratégies efficaces et des difficultés à surmonter. Le débat portera sur divers modèles pour réduire la demande de drogues et protéger la santé publique et rendra compte de la diversité des approches suivies en ce qui concerne les politiques et les pratiques de réduction de la demande. Les procédures de santé et de sécurité au travail pour traiter les usagers de drogues par injection susceptibles de contracter une hépatite ou le VIH seront également examinées.

**b) Tendances du trafic**

Le groupe de travail s'attachera essentiellement à identifier les nouvelles tendances du trafic à l'échelle régionale et les mesures de lutte prises par les services de détection et de répression. À la vingt-deuxième Réunion, le microtrafic (trafic à grande échelle de drogues acheminées en petites quantités pour la consommation interne) a été identifié comme une menace grandissante (voir UNODC/HONLAC/22/5). En outre, si le trafic par mer reste un moyen populaire pour transporter illégalement d'importants volumes de cocaïne dans la région, de nouveaux problèmes sont apparus notamment: l'utilisation d'embarcations submersibles; le trafic croissant de cocaïne liquide; et l'utilisation de méthodes améliorées de dissimulation dans le trafic par conteneurs. Pendant leurs interventions, les participants pourraient également examiner l'aggravation de la violence associée au trafic de drogues et le recours accru à des transferts de fonds de faible valeur afin d'échapper aux mesures des autorités de lutte contre le blanchiment d'argent. Les délégués sont priés de venir préparés pour faire part de leurs observations sur les nouvelles tendances et fournir des exemples d'expériences efficaces dans la lutte contre ces problèmes.

**c) Fabrication de cocaïne et de stimulants de type amphétamine et contrôle des précurseurs**

Ce groupe de travail examinera les tendances observées par les autorités au cours des 12 derniers mois dans le cadre de leurs enquêtes sur la fabrication et le trafic illicite de cocaïne et de stimulants de type amphétamine et le détournement de précurseurs utilisés dans leur fabrication illicite. Les participants sont encouragés à examiner les tendances récentes et les faits nouveaux survenus en ce qui concerne le détournement de précurseurs et de produits chimiques essentiels, ainsi que les stratégies adoptées par les États Membres de la région pour faire face à ce problème. Ils sont priés de faire référence à des enquêtes concluantes afin de mettre en avant les pratiques et procédures actuellement utilisées par les autorités pour lutter contre ces problèmes.

**6. Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue**

Dans sa résolution 64/182, l'Assemblée générale, se félicitant des résultats du débat de haut niveau de la Commission des stupéfiants à sa cinquante-deuxième session, a adopté la Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue (A/64/92-E/2009/98, sect. II.A.), tels qu'adoptés à l'issue du débat de haut niveau et demandé aux États de prendre les mesures nécessaires pour donner pleinement effet aux dispositions qui y sont énoncées en vue d'en atteindre les buts et objectifs dans les délais prescrits.

Les États Membres se sont engagés à appliquer de manière effective la Déclaration politique et son Plan d'action au moyen d'une coopération internationale résolue, en collaboration avec les organisations régionales et internationales compétentes.

Dans sa résolution 67/193, l'Assemblée générale a engagé les chefs des services nationaux chargés de la lutte contre le trafic des drogues, ainsi que la

Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche- et le Moyen-Orient, à continuer de contribuer, dans le cadre de leurs réunions, au renforcement de la coopération régionale et internationale.

Dans la Déclaration politique et le Plan d'action, les États Membres ont décidé que la Commission des stupéfiants devrait, à sa cinquante-septième session, en 2014, mener un examen de haut niveau de l'application, par les États Membres, de la Déclaration politique et du Plan d'action.

Dans sa résolution 56/10, la Commission des stupéfiants a prié les réunions de ses organes subsidiaires de contribuer au suivi de l'application, par les États Membres, de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue<sup>1</sup> au niveau régional en examinant les progrès réalisés dans chaque région à cet égard au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue".

Dans la même résolution, la Commission a encouragé les États Membres à examiner les compétences et la composition de leurs délégations aux réunions de ses organes subsidiaires, afin de couvrir les différents aspects du problème mondial de la drogue, à savoir la demande, l'offre et la coopération internationale, l'objectif étant de mener des débats de fond sur cette question et de participer activement à l'examen du point de l'ordre du jour susmentionné, et a prié les réunions de ses organes subsidiaires de formuler, à l'issue de leurs délibérations, des recommandations régionales visant à faire progresser l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action.

Au titre de ce point, les participants seront invités à examiner les difficultés rencontrées par les États de la région pour appliquer la Déclaration politique et le Plan d'action, en particulier sa deuxième partie sur la réduction de l'offre et les mesures connexes, mais aussi sur la première partie concernant la réduction de la demande et les mesures connexes et la partie sur la lutte contre le blanchiment d'argent et la promotion de la coopération judiciaire pour renforcer la coopération internationale. À cet égard, dans une note verbale datée du 30 mai 2013, les délégations ont été priées d'inclure, dans leurs rapports écrits sur la situation du trafic illicite de drogues dans leur pays et les efforts de coopération déployés par leur gouvernement à l'échelle régionale et sous-régionale, des informations sur les mesures de réduction de la demande et la coopération internationale aux fins de la lutte contre le blanchiment d'argent et de la promotion de la coopération judiciaire.

#### **7. Organisation de la vingt-quatrième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbe**

Les participants examineront un projet d'ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes, notamment les thèmes à étudier en groupes de travail, ainsi que les lieux où pourraient se tenir les futures

<sup>1</sup> Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2009, Supplément n° 8 (E/2009/28)*, chap. I, sect. C.

réunions. Aux fins de planification, et pour faciliter dans une large mesure la préparation et l'organisation de la vingt-quatrième Réunion, il serait souhaitable de fixer le lieu de cette dernière ainsi que les thèmes à étudier en groupes de travail lors de la vingt-troisième Réunion. Le Secrétariat communiquera, sur demande, une copie de la lettre d'accord type indiquant la contribution de l'ONU, d'une part, et celle du pays d'accueil, d'autre part.

#### **Documentation**

Note du Secrétariat sur l'organisation de la vingt-quatrième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes (UNODC/HONLAC/23/4)

#### **8. Questions diverses**

Au titre de ce point, la vingt-troisième Réunion voudra peut-être aborder d'autres sujets importants, comme les questions urgentes qui ressortent des rapports des pays.

#### **9. Adoption du rapport de la vingt-troisième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes**

Les participants adopteront le rapport sur les travaux de la vingt-troisième Réunion, qui comportera les conclusions et recommandations des groupes de travail, le dernier jour de la Réunion.

## Annexe

## Programme de travail provisoire

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Intitulé ou description</i>
Lundi 30 septembre	8 h 30		Inscriptions
	10 heures		Ouverture de la vingt-troisième Réunion
		1	Élection du Bureau
		2	Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation
	3	Principales tendances et mesures de lutte à l'échelle régionale en matière de trafic de drogues	
	14 h 30	3	Principales tendances et mesures de lutte à l'échelle régionale en matière de trafic de drogues ( <i>suite</i> )
Mardi 1 <sup>er</sup> octobre	10 heures	4	Application des recommandations adoptées à la vingt-deuxième Réunion
	14 h 30	5	Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail
Mercredi 2 octobre	10 heures	5	Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail ( <i>suite</i> )
	14 h 30	5	Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail ( <i>suite</i> )
Jeudi 3 octobre	10 heures	5	Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail ( <i>suite</i> )
	14 h 30	6	Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action
Vendredi 4 octobre	10 heures	7	Organisation de la vingt-quatrième Réunion
	14 h 30	8	Questions diverses
		9	Adoption du rapport de la vingt-troisième Réunion